

Image not found or type unknown



Cambriolage violation de domicile

Par **Fifine26**, le **18/10/2020 à 18:50**

Bonjour

nous venons de nous faire cambrioler la police a pris note de nôtre déclaration et la police scientifique aussi après le passage de ces dernier nous avons tout remis en ordre fallait il faire appel à un huissier pour faire valoir nos droits auprès des assurances ? Pour accélérer la procédure ?

cordialement

Delphine

Par **janus2fr**, le **18/10/2020 à 19:17**

Bonjour,

Non, pourquoi un huissier ?

Vous allez déposer une plainte en précisant tout ce qui vous a été volé et faire une déclaration à votre assurance qui demandera copie de la plainte.

Par **P.M.**, le **18/10/2020 à 19:18**

Bonjour,

Votre plainte auprès de la police normalement suffit...

P.S. : Mesage croisé avec le précédent...